Image not found or type unknown

différence entre lieu de l'infraction et le lieu de contravention

Par **amelie77**, le **20/01/2012** à **22:31**

Bonsoir,
j'ai commis une infraction (répondre suite à un appel téléphonique) arrêtée à un feu rouge et frein à main enclenchée sur une bretelle de sortie d'autoroute, et je me suis fais arrêtée 1km plus loin, dans une commune.
j'aimerais savoir si :
1-la police a le droit de vous verbaliser sur une sortie d'autoroute ?
2-la contravention est-elle valide même si le lieu où j'ai commis la contravention et le lieu de la verbalisation diffèrent ?
3-Si oui, combien de points ai-je perdu pour "usage" du téléphone ?
4- Comment savoir si le numéro de service et le numéro d'agent est correct ?

Merci par avance.

Par **razor2**, le **21/01/2012** à **11:55**

Bonjour, aucun élément dans ce que vous avancez dans votre question ne vous permettra d'espérer un classement sans suite du PV. Vous perdrez 3 Points sur votre permis suite au paiement de l'amende forfaitaire.

Par **amelie77**, le **22/01/2012** à **01:21**

Merci pour toute c précisions

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés